

# *Le Pied de fée*

*Le bulletin d'informations de la ville de Lèves*



#150 - janvier - février 2020

*Belle année  
2020  
à Lèves*



Rémi MARTIAL  
Maire de Lèves  
Conseiller départemental

& la municipalité

ont le plaisir de vous inviter à la  
**cérémonie des vœux** à la population

le **vendredi 24 janvier** à 19h à l'Espace Soutine,  
qui sera suivie d'un cocktail dînatoire.



P4  
Installation du CMJ



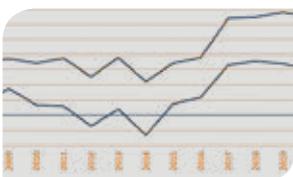
P10  
Services municipaux



P5  
Travaux



P12  
Retour en images



P6  
Budget 2020



P16  
Vie de la commune  
et des associations



P8  
Les rendez-vous des  
séniors



P22  
Lèvements  
L'agenda des  
événements





Chers Lévois,

En ce début d'année 2020, qu'il me soit permis de vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite, pour chacun d'entre vous, vos familles et vos proches.

La fin d'année 2019 a été rythmée par les animations de Noël et du téléthon. Nombreux sont les bénévoles et associations lévoises qui ont donné de leur temps pour apporter de la joie et du réconfort. La solidarité concrète s'est exprimée, et c'est une belle image de Lèves qui a été donnée.

Le nouveau Conseil municipal des jeunes, installé en novembre, est déjà au travail, et l'école municipale de musique, forte de ses 40 ans, se prépare à redonner à toutes les générations le même plaisir de la retrouver, lors du traditionnel concert du Nouvel an, le 19 janvier à l'église Saint-Lazare.

Après les orientations budgétaires (pour les trois prochaines années) qui ont été débattues en novembre, le budget primitif 2020 a été adopté par le conseil municipal réuni en décembre.

Du 16 janvier au 15 février aura lieu le recensement de la population. Merci d'accueillir les agents recenseurs qui viendront à votre porte.

Entamée début 2018, la présentation des agents de la commune, service par service, continue à travers ce Pied de fée, avec le service de transport scolaire. L'occasion nous est donnée d'apprécier la qualité des nombreux services proposés sur la commune, et de remercier la centaine d'agents communaux qui les déploient au quotidien.

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous inviter, avec mon équipe municipale, aux vœux à la population, le vendredi 24 janvier à l'Espace Soutine.

A nouveau, très belle année 2020.

Votre Maire  
Rémi MARTIAL

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## INSTALLATION POUR L'ANNÉE 2019/2020

Le mardi 05 novembre dernier s'est déroulée l'installation du Conseil municipal des Jeunes pour l'année 2019/2020, à la mairie dans la salle du Conseil. 10 nouveaux conseillers municipaux jeunes, élus par les CM1, ont rejoint les 10 autres anciens conseillers, aujourd'hui en CM2. Le Maire, Rémi Martial, a présidé cette première séance aux côtés d'Olivier Pichereau, adjoint à l'animation et de Marie-Hélène Ferreira, adjointe à la jeunesse, devant de nombreux parents d'élèves venus pour découvrir les premiers pas de leurs enfants-élus.

La séance a débuté par l'installation des nouveaux membres et la remise des écharpes. Les 20 conseillers sont alors en place et ont pu procéder à la signature de la Charte du jeune conseiller municipal et présenter leurs idées et les projets qu'ils souhaitent développer sur l'année, et ils sont nombreux !

### CHARTE DU JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL

Cette charte signée par tous les jeunes élus repose sur **6 engagements** :

- Exemplarité
- Assumer ses responsabilités
- Partager et porter la vision CMJ
- Volonté de progresser et de faire progresser
- Respect
- Confiance

### LE CMJ SE COMPOSE DE 20 ÉLUS

#### CM1

Léon BOLOMEY  
Capucine CAILLEAUX  
Lenny CRESPIN  
Léo MUREAU  
Sarah PERRIERE

Louka PERRINEAU  
Arthur PICHARD  
Rose PINSARD  
Joy STEPHANT  
Salma ZEMMOURI

#### CM2

Léa BLIN  
Ambre BRIANNE  
Merwan CHEKHCHOUKH  
Jules CLOUET-RUEL  
Romane COURCELLE

Axel GOODMAN  
Emma GUILLOUX  
Loïse HENEALT  
Juliette LE MERLUS  
Inelle MOURTADI



#### OBJECTIFS DU CMJ

- Permettre aux jeunes Lévois de s'impliquer dans la vie municipale (cérémonies, animations, etc.)
- Comprendre le fonctionnement de leur commune
- Proposer et/ou monter des projets
- Participer à l'amélioration de leur cadre de vie

#### FONCTIONNEMENT DU CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes est renouvelé chaque année par moitié. Soit 10 élus par an, pour un mandat de 2 ans, soit 20 conseillers municipaux au total.

Il se réunira 2 fois par an en séance publique dans la salle du Conseil municipal à la mairie et lors des réunions de travail, un mercredi par mois.



Installation du Conseil municipal des jeunes 2019/2020

# LES TRAVAUX

## CHAVANNES / VALLÉE BARON



Les importants travaux du haut de la route de Chavannes et du chemin de la Vallée Baron se poursuivent. Le travail de reprise complète des réseaux prend fin, et va laisser place aux nouveaux aménagements de surface.

## HOCHE ALLART / CHACATIÈRE



Les travaux de la rue de la Chacatière et de la rue Hoche Allart ont pris fin avec la dépose des anciens poteaux et des anciens réseaux aériens, et la pose des derniers enrobés sur les trottoirs.

## ALLÉE D'ALIGRE



La tempête de juin 2018 avait généré un effondrement d'une partie de l'allée d'Aligre, propriété de la Fondation d'Aligre. Des travaux de confortement ont été réalisés cet automne, permettant la réouverture de l'allée aux piétons.

## QUARTIER DES OSIERS



Dans le cadre de son programme de réfection des espaces publics, la ville de Lèves a procédé en novembre/décembre au renouvellement des enrobés de la voirie et des trottoirs des rues des Osiers et des Picheloups, et d'une partie des rues de la Voie Romaine et des Ouches.

# BUDGET 2020

Le 28 novembre dernier, le Conseil municipal a débattu des Orientations Budgétaires 2020/2022 (DOB), puis le 16 décembre a voté le budget primitif 2020 (BP). Faisons le point avec Pierre Rodier.

## INTERVIEW



**Pierre RODIER**  
Adjoint au maire en charge  
des Finances

### **P2F : Pierre Rodier, Quelle est l'actualité des finances communales ?**

**PR :** Lors de sa séance du 28 novembre dernier, les élus du conseil municipal ont débattu des Orientations budgétaires pour ces trois prochaines années : 2020, 2021, 2022. Ce n'était pas un vote, mais bien un débat, qui nous permet d'aborder les grandes lignes pour l'avenir de notre commune, à la fois en fonctionnement

et en investissement. Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit précéder le vote du Budget Primitif (BP) de l'année à venir. C'est ce que nous avons fait le 16 décembre, avec le vote du BP 2020, qui poursuit sur la voie engagée autour de trois grands principes : baisse des taux des impôts communaux ; diminution des charges de fonctionnement ; augmentation des investissements.

### **P2F : Pouvez-vous nous détailler ces trois grands principes ?**

**PR :** Le premier principe était de baisser les taux des trois taxes communales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti). Le budget 2020 prévoit une 6ème baisse consécutive des taux de ces trois taxes. Moins de 1% des communes en France en font de même.

Cette baisse des impôts accompagne la diminution des charges de fonctionnement, qui est rendue possible par la renégociation de contrats, par la gestion rigoureuse de chaque euro, et par la réalisation de projets qui permettent d'engager

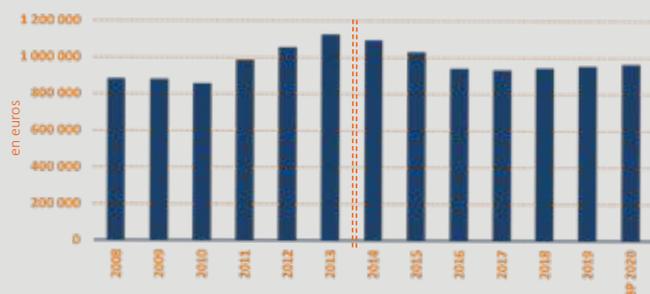
des économies dans la durée : A ce titre, la logique de mutualisation des bâtiments communaux (mairie rénovée, Espace Gabriel Loire) permet de faire des économies, tant en charges de personnel qu'en charges de gestion courante.

### **P2F : Qu'en est-il des tarifs municipaux ?**

**PR :** Nous allons geler pour la quatrième année consécutive les tarifs des différents services municipaux (cantine, centres de loisirs, école de musique, etc.). Cela montre que les efforts de gestion que nous mettons en œuvre profitent à tous les Lévois : les usagers des services municipaux par le gel des tarifs et les contribuables par la baisse des impôts.

### **P2F : Dans le budget 2020, vous indiquez que la CAF brute sera de 650 k€ ; qu'est-ce que ça signifie ?**

**PR :** Une CAF (capacité d'autofinancement) brute de 650 k€ signifie que les recettes de la commune seront supérieures de 650 k€ par rapport aux dépenses. Cela permet de rembourser les 350 k€ de capital de la dette de



### **DOTATIONS DE L'ÉTAT**

Les dotations de l'État représentent ce que verse annuellement l'État aux communes pour les budgets de fonctionnement.



### **CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

CAF Brute = différence entre recettes et dépenses fonctionnement  
CAF Nette = CAF Brute moins le remboursement d'emprunt

la commune, ce qui permet de faire baisser la dette. En effet, en 2020, la dette passera de 4 850 k€ à 4 500 k€.

Après avoir remboursé les 350 k€ de capital de la dette, il restera 300 k€ de CAF nette pour faire face à des imprévus ou mettre cet argent de côté pour de futurs investissements. Une bonne capacité d'autofinancement est indispensable pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la commune.

**P2F : Où en est la relation entre les**

**collectivités locales et l'Etat ?**

**PR** : Les collectivités sont toujours pénalisées par la baisse des dotations de l'Etat engagée en 2014. Pour Lèves, le manque à gagner cumulé sur la mandature atteindra un peu plus d'un million d'euros. Parallèlement à ces baisses de dotation, nous devons faire face à des dépenses nouvelles imposées unilatéralement par l'Etat, sans transfert de ressources. Je prends l'exemple de la fin des emplois aidés, dont l'impact est fort sur la masse salariale. Ou plus récemment celui de l'école maternelle

obligatoire, qui a nécessité d'accueillir davantage d'enfants que prévus initialement, sans que l'Etat ne nous accompagne financièrement.

La réforme en cours de la fiscalité locale, dont les contours précis ne sont pas encore tout à fait définis, nous impose la plus grande prudence, car les communes verront leur autonomie budgétaire se réduire, et risqueront de continuer à perdre des recettes de l'Etat. Face à une telle situation qui s'imposera à nous, les efforts de bonne gestion doivent être maintenus.

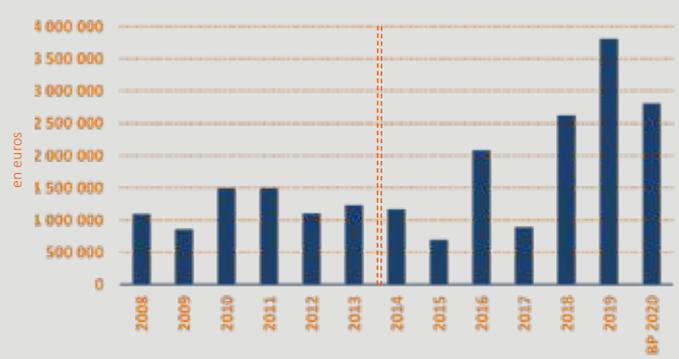
LES INVESTISSEMENTS 2020	
Champ de foire (fin des aménagements)	250 000 €
Rénovation de l'école Jules Vallain	750 000 €
Cœur de village (travaux avenue de la Paix - entrée sud)	300 000 €
Études et Maîtrise d'oeuvre pour construction d'une nouvelle école de musique	50 000 €
Rue de Bailleau (1 <sup>ère</sup> phase des travaux)	450 000 €
Divers aménagements de voirie	200 000 €
Réserve et autres investissements	450 000 €
Amortissement de la dette	350 000 €

**QUELQUES CHIFFRES CLÉS**

**6** c'est la sixième année consécutive que les 3 impôts locaux (TH, TFB et TFNB) de Lèves vont baisser.

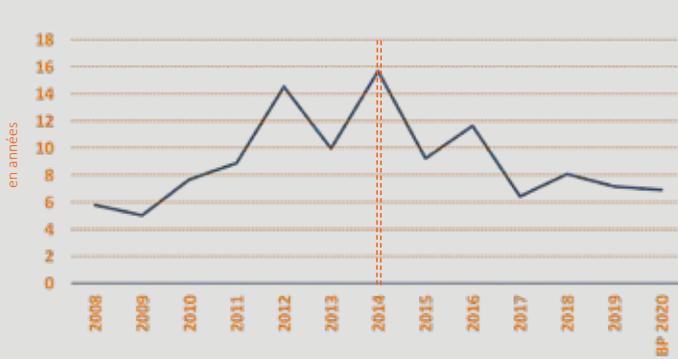
**1 000 000** en euros, la somme cumulée prévisionnelle de perte de recettes pour la commune suite aux baisses de dotations de l'Etat, sur la mandature 2014/2020.

**7 590 000** en euros, budget total prévisionnel de la commune en 2020 (4 980 000 en fonctionnement et 2 610 000 en investissement).



**INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement évolue selon les projets votés par le Conseil municipal et selon la capacité d'autofinancement de la commune.



**ENDETTEMENT DE LA COMMUNE**

La capacité de désendettement se mesure en années nécessaires pour rembourser la dette. Il est convenu qu'en dessous de 8 ans la situation est bonne et qu'au dessus de 12 ans elle est alarmante.

# LES RENDEZ-VOUS DES SÉNIORS

## REJOIGNEZ-LES !

La ville de Lèves et son CCAS (centre communal d'action sociale) proposent aux séniors de nombreux rendez-vous et services afin de partager des moments conviviaux et d'échange dans la bonne humeur. Des initiatives ponctuelles peuvent être organisées, comme les rendez-vous du part'âge avec le conseil municipal des jeunes. Et l'association Charles Gautier, présente à Lèves depuis plus de 50 ans, apporte également la possibilité de nouer des liens autour d'activités, de rencontres et de sorties.

### Les activités du lundi

Un lundi sur deux en période scolaire, à l'espace Gabriel Loire (39 bis avenue de la Paix), des activités manuelles, culinaires et des sorties vous sont proposées tout au long de l'année. Les prochaines activités auront lieu les : 13 et 27 janvier et

le 10 février. Deux rendez-vous seront également prévus pendant les vacances de février, en présence des accueils de loisirs maternels et élémentaires.

### Les repas du jeudi

Chaque jeudi à 12h, vous avez la possibilité de partager un repas, confectionné par la cuisine centrale, à l'Espace Soutine situé 41 rue de la Chacatière. Quelquefois dans l'année, ces repas sont organisés sur une thématique comme Noël, Pâques, le Beaujolais nouveau, l'été, etc.

Les tarifs des repas sont calculés en fonction des ressources, à régler à l'unité (entre 5€ et 9€). Ces rencontres ne sont pas organisées pendant les vacances scolaires.

### Le portage des repas (du lundi au vendredi)

Le portage des repas à domicile est proposé aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ce service fonctionne toute l'année et permet la livraison des repas du lundi au vendredi.

(+ d'infos sur ce service dans le Pied de Fée #149 novembre - décembre 2019).

**Renseignements : 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr)**



Activités manuelles à l'Espace Gabriel Loire



Repas du jeudi spécial Noël



Banquet des anciens à l'Espace Soutine le 17 octobre 2019

## Le transport hebdomadaire du vendredi

---

Tous les vendredis matins, le car de la ville réalise une mini tournée pour permettre aux séniors de se rendre dans le cœur de village afin de réaliser leurs courses et de profiter du marché.

Départ à 9h30 en commençant par la rue Hoche Allart, puis

route de Chavannes, avenue Marcel Proust et pour finir avenue Soutine. Retour prévu à 10h45 depuis la rue Hoche Allart, ensuite le car suivra le même itinéraire que celui de l'aller. Il n'y a pas d'arrêts précis, le chauffeur s'arrête sur simple interpellation de la part des personnes postées sur le trottoir. Ce service est gratuit.

## Le banquet des anciens

---

Une fois dans l'année en octobre, le CCAS de la ville de Lèves organise le banquet des anciens à l'Espace Soutine. Cet événement réunit les personnes de plus de 70 ans. Au

programme du banquet, un bon repas à déguster et un groupe de musique pour vous faire danser tout l'après-midi !



Rencontres intergénérationnelles du part'âge avec le CMJ

### L'association Charles Gautier

L'association, sous la présidence de Michèle Gallet, réunit les Lévois de plus de 60 ans, tous les jeudis à l'espace Soutine pour se rencontrer, parler, jouer, etc.

L'association organise également divers événements :

- des repas, goûter, galette des rois, avec animations, chants, musique et danse
- un loto au profit de l'association
- des sorties en car pour des visites et spectacles, et un voyage

Pour les rejoindre :

02 37 36 39 82 /

[renault.martine@hotmail.fr](mailto:renault.martine@hotmail.fr)

# LES SERVICES MUNICIPAUX

## LE TRANSPORT SCOLAIRE

La présentation des différents services municipaux se poursuit. C'est au tour du service du transport scolaire de vous présenter son fonctionnement au quotidien.



Photo : Christophe Trebetel et Amar Nouiri. Absents : Martine Bethune et Stéphanie Cormier.

Peu de communes de la taille de Lèves proposent un tel service. Deux cars, l'un propriété de la commune (conduit par Christophe, employé communal), l'un géré en délégation de service par la société Transdev (conduit par Amar, employé Transdev), proposent un transport de nos enfants entre le domicile et l'école, le matin, durant la pause déjeuner, et le soir.

Dans chaque car, une accompagnatrice, employée communale, assiste le chauffeur et veille au bon fonctionnement du service en s'assurant notamment que les enfants soient bien attachés. Stéphanie est avec Christophe, et Martine avec Amar. Chaque binôme a ses petites habitudes, et leur connaissance des parents et des enfants leur permet au fil de l'année d'assurer un service de proximité apprécié.

Le service du ramassage scolaire a évolué suite au départ à la retraite de Jean-Luc Lemerlus et de nouvelles normes auxquelles les communes ont dû s'adapter (port de la ceinture, nombre d'enfants par car), ce qui

a nécessité la mise en place d'un nouveau fonctionnement.

Aujourd'hui, 2 circuits à des horaires identiques, avec plusieurs boucles sont proposés :

### **Le Matin : 7h30 - 8h30**

- 3 boucles réalisées pour le car de Christophe et 2 pour celui d'Amar
- 198 enfants utilisent ce service

### **Le Midi : 11h30 - 12h15 / 12h45 - 13h30**

- 2 boucles réalisées pour chacun des 2 cars
- 52 enfants prennent le car lors de la pause méridienne

### **Le Soir : 16h15 - 17h30**

- 3 boucles assurées pour chacun des 2 cars
- 194 enfants empruntent le car scolaire

Le car de la commune, conduit par Christophe, effectue des trajets supplémentaires comme la piscine pour les primaires 2 fois par semaine ; stade et dojo pour les maternels tous les matins ; les sorties du mercredi et des vacances scolaires pour les accueils de loisirs mais aussi le ramassage des personnes âgées tous les vendredis

matins pour le marché (*+ d'infos page 9*).

Christophe a également d'autres missions liées à l'entretien du car et au nettoyage intérieur et extérieur et ce 2 à 3 fois par semaine. Il est également en charge du bon fonctionnement du véhicule en prenant les rendez-vous pour les contrôles techniques et auprès des mécaniciens.

Monique et Stéphanie sont également en charge de l'entretien des bâtiments et plus précisément du complexe sportif Michel Castaing et l'Espace Gabriel Loire.

En complément de son service de transport scolaire, la commune apporte un soutien financier aux deux écoles, via leurs coopératives scolaires, pour leur permettre de louer des cars dans le cadre de leurs sorties scolaires. Suite à la demande exprimée par l'équipe enseignante de l'école Jules Vallain, un soutien supplémentaire va être apporté afin d'accompagner plusieurs classes transplantées chaque année, dans le cadre des projets pédagogiques.



Le règlement intérieur du transport scolaire a été renforcé pour le bon fonctionnement du service. Voici en quelques points les modalités à respecter :

- L'enfant doit être inscrit préalablement et avant la date définie, dans la limite des places disponibles.
- Toutes modifications devront être signalées par écrit (fréquence d'utilisation, arrêts utilisés, coordonnées des parents, etc.).
- Les parents ou responsable légal sont responsables de leur enfant se trouvant sur la voie publique. Il leur appartient donc d'être présents à la prise et au dépôt du car scolaire.
- Si l'arrêt n'était pas respecté sans avis préalable à la commune, l'enfant ne sera pas pris en charge par les services municipaux

Retrouvez l'intégralité du règlement sur [leves.fr](http://leves.fr) - rubrique "écoles".

CAR SCOLAIRE  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**



Le centre de loisirs élémentaire situé à l'Espace Gabriel Loire sous la direction de Julie Chioto et celui des maternels situé au pôle enfance Jean-Pierre Reschœur sous la direction de Fabienne Morizet, vous proposent les services suivants :

- Accueil du matin (7h30 à 8h20)
- Étude et accueil du soir (16h30 à 18h30)
- Accueil du mercredi (7h30 à 18h30)
- Les vacances scolaires (du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30)

**INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES DE FÉVRIER sur [leves.fr](http://leves.fr) via le Portail familles.**



Dans le cadre de la semaine de l'arbre organisée par Eure-et-Loir Nature, en partenariat avec la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir, des classes de l'école élémentaire Jules Vallain se sont associées à l'événement en participant :

- à la plantation d'un arbre, le sorbier des oiseleurs, aux étangs de Lèves.
- aux animations scolaires : un animateur d'Eure-et-Loir Nature fait découvrir aux enfants ce qu'était l'arbre.

# RETOUR EN IMAGES

## SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Le 29 novembre dernier, plus d'une cinquantaine de nouveaux Lévois se sont déplacés pour la 3<sup>ème</sup> édition de la soirée des nouveaux arrivants en présence du maire et des élus. Ce moment privilégié leur a permis de mieux découvrir Lèves.

## TÉLÉTHON 2019

Cette année encore de nombreux Lévois se sont mobilisés pour soutenir le Téléthon les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre et du 06 au 08 décembre. De nombreuses animations ont été organisées sur la ville par le Thongène Lévois. Les dons récoltés pour 2019 s'élèvent à 10 400€.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre dernier au monument aux Morts de Lèves, se déroulait la cérémonie en mémoire de l'Armistice de 1918, en présence des élus, des représentants de l'ULAC, des portes-drapeaux, des élèves de l'école Jules Vallain et de l'école de musique de Lèves. Une délégation du comité de jumelage et de la ville de Lèves était présente pour le Remembrance Day à Nailsworth.

## 40 ANS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

C'est devant une salle comble et dans un esprit convivial que les 40 ans de l'école de musique de Lèves ont été célébrés à l'Espace Soutine le 23 novembre dernier. Plus de 130 musiciens et professeurs étaient réunis pour cette soirée exceptionnelle.



# VIE DE LA COMMUNE

## VIGNETTES DE STATIONNEMENT



Le système de vignette annuelle de stationnement est destiné aux riverains et aux commerçants pour un stationnement gratuit dans des zones définies par la ville. (Les riverains concernés sont ceux de l'avenue de la Paix (N°8 au 24 et 41 au 69), rue des Grands Prés, allée Madeleine Castaing, rues Hoche Allart et Josaphat (jusqu'à la Fondation d'Aligre).

Pour obtenir cette vignette, il suffit de vous présenter à l'**accueil de la mairie**, accompagné d'une carte d'identité, de la photocopie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les résidents. Le nombre de vignettes est limité à une par foyer.

Avec la vignette, le stationnement est autorisé sur : la rue de la Chacatière, le parking du Clos Bénin, le parking de l'Église et l'allée Madeleine Castaing.

### TARIFS 2020

COMMERÇANTS : 24€ l'année

RIVERAINS : 72€ l'année soit 6€ par mois

## ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Elles se dérouleront les dimanches **15 et 22 mars 2020** dans les 4 bureaux de vote de la commune.

### Qui élisons-nous ?

Vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans mais aussi vos conseillers communautaires, membres délibérants des intercommunalités. L'élection des conseillers communautaires doit permettre de renforcer la légitimité démocratique des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

### Qui peut voter ?

Tout citoyen européen qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales à condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Pour que sa demande d'inscription soit acceptée, il doit être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.

### Ce qui change ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un

scrutin général ou partiel, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de celui-ci. Toute demande parvenue après la date limite empêche le demandeur de participer au scrutin pour le premier comme le second tour.

### Pouvons-nous voter par procuration ?

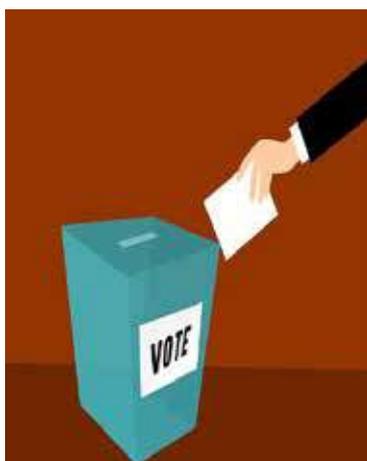
Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote. La seule condition est que le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier selon la commune où est située son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Sachez que le document CERFA pour une demande de procuration est téléchargeable sur <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/>

Comment-voter/Le-vote-par-procuration, le document sera ensuite à remettre à l'autorité compétente.

Retrouvez plus d'information sur [interieur.gouv.fr/Elections](https://www.interieur.gouv.fr/Elections)





DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le recensement de la population de la commune de Lèves se déroulera du **16 janvier au 15 février 2020**.

A cet effet, 11 agents recenseurs ont été recrutés par la mairie suite à un appel à candidature.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également par exemple : le nombre d'élus au Conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Les noms et prénoms des recenseurs seront diffusés sur [leves.fr](http://leves.fr).

Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

**ATTENTION**

### ATTENTION AUX DÉMARCHAGES

Les démarchages frauduleux et abusifs sont fréquents et d'autant plus pendant les fêtes de fin d'année.

Des signalements sont régulièrement effectués, concernant différents services : eau potable, téléphone, fibre...

Soyez prudent et demandez toujours à la personne de vous présenter sa carte professionnelle. En cas de doute ou pour tout signalement, **contactez la mairie au 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr)**.

# VIE DES ASSOCIATIONS & DE LA COMMUNE

## SEDB D'EURE-ET-LOIR



Action passée les 29 et 30 décembre 2019

Journées Nationales de la Banque Alimentaire organisées à Lèves devant la Supérette « COCCINELLE ».

L'Association remercie la Municipalité pour l'aide apportée en communication ainsi que les nombreux clients donateurs très généreux. Merci également aux bénévoles ayant participé, équipe renforcée cette année.



## ASSOCIATION CHARLES GAUTIER



Voilà une année qui se termine, le temps passe vite. L'Association Charles Gautier a un anniversaire à souhaiter à Madame SALMON Edmée qui a fêté ses 100 ans le 25 décembre, un honneur pour sa famille et ses amis.

Notre dernière sortie s'est passée au Château de Maintenon le 23 novembre 2019, c'était une belle journée, très agréable et elle s'est terminée par un repas au restaurant "l'Ecume".

Les Membres du Bureau vous souhaitent un bon Noël, suivi d'une bonne année pour 2020.

A noter que le **12 Janvier 2020**, notre Assemblée Générale aura lieu à la Salle Marcel Josse, suivie du verre de l'amitié et de la galette des rois. Le **27 janvier 2020**, sortie prévue à un enregistrement des "12 coups de midi" (car complet). Le loto annuel aura lieu le **15 mars 2020** au Pôle Associatif du Mousseau. Préparez vos jambes, pour la première fois, l'Association organise un thé dansant le **7 avril 2020**.

L'année 2019 s'est bien déroulée, et a été satisfaisante.

Merci à vous tous de votre participation. Amicalement, votre Présidente : Michèle Gallet.

## GEPAL



Le GEPAL a désormais un nouveau président. Après plus d'un an, Alexandra Kanouté l'ancienne présidente, a passé le relais à Monsieur Christophe Guillou gérant D'EMC Motoculture. Depuis le 5 décembre 2019, c'est lui qui porte les projets des entreprises du pôle d'activité Lévôis et les mènera à leur terme.

## TC LÈVES



### Championnats par équipe Hiver et Journée Jeux & Matches

Le dimanche 17 novembre se terminait les championnats par équipe hiver de tennis d'Eure-et-Loir. Des fortunes diverses pour nos 5 équipes avec un bilan d'une montée, trois maintiens et une relégation. La tâche s'avérait difficile pour notre équipe 1 féminine qui avait validé son ticket pour la Super Division (plus haut niveau départemental) l'an passé. Amputées de leurs 2 joueuses les mieux classées pour cette compétition et malgré une belle combativité, les Lévoises n'auront pu éviter la descente. Nous les retrouverons au complet et en Régionale (!!) au printemps.

Notre équipe 1 masculine avait l'ambition d'atteindre à son tour la Super Division. Mission accomplie avec brio !! La montée aura été validée grâce à une belle dernière victoire 4-0 face à Anet.

Les équipes 2 et 3 Hommes terminent leurs poules respectives à une belle 2<sup>ème</sup> place ! L'équipe 2 féminine se maintient également.

Merci à tous les joueurs et joueuses qui auront porté nos couleurs pendant ces rencontres. Rendez-vous fin avril pour les matchs par équipe de printemps !

Côté école de tennis, notre moniteur Alexis Lagneau a organisé la première Journée Jeux & Matches du club le 30 novembre dernier. Au programme matchs, animations et goûter à partager. Une belle participation puisque 22 enfants âgés de 4 à 11 ans étaient présents sur les 25 possibles !!! Tous ont pris beaucoup de plaisir et se sont beaucoup amusés sous le regard de Jérémy (de retour pour l'occasion !), Alexis, mais aussi nos 3 jeunes encadrants de l'événement : Théo, Lilian, et Nathan !

## LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND



Depuis septembre, les orchestres d'harmonie et symphonique, dirigés respectivement par Harry Cook et Pierre-Emmanuel Dupret répètent avec ardeur chaque semaine pour préparer le traditionnel concert du Nouvel an. Il aura lieu **dimanche 19 janvier**, en l'église Saint-Lazare, à 15h. Comme tous les ans, nous avons le plaisir de partager ce moment musical avec l'ensemble vocal Cluster, dirigé par Pauline Bonneau-Pfeiffer. Cette année, nous accueillons également avec joie la relève de nos orchestres, en invitant l'orchestre premier cycle et ses jeunes musiciens encadrés par Georges Pennetier. Nous espérons vous y voir nombreux, vos applaudissements réchaufferont l'atmosphère (pensez d'ailleurs à bien vous couvrir) !

Passée cette échéance, nos musiciens auront en ligne de mire notre gros projet de l'année : le très prochain voyage en Angleterre, en mai, avec nos amis du jumelage et de Nailsworth.

2020 sera assurément une très bonne année pour nos orchestres, nous vous la souhaitons merveilleuse et musicale ! Rendez-vous le **19 janvier** !

## ULAC

### Cérémonie commémorative de l'armistice de 1918

Le 11 novembre 2019 marquait le 101<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de l'acte de l'Armistice mettant fin à la première guerre mondiale.

Monsieur MARTIAL, maire et conseiller départemental et Madame PALLUEL, adjointe en charge des anciens combattants et de la mémoire accueillent les porte-drapeaux, les responsables d'associations et les personnes présentes.

Tout d'abord, un office religieux dédié aux victimes de toutes les guerres est célébré par le Père Evynx Monestime. Dans son homélie, il a déclaré qu'il fallait faire preuve de bon sens, prévenir les conflits afin que règne la paix. Ensuite, un cortège emmené par le « Lèves Music Band » se rend au Monument aux Morts.

La cérémonie officielle commence par la lecture des messages nationaux :

- celui de l'Union française des anciens combattants est lu par des enfants de l'école Jules Vallain.
- Monsieur Martial, maire, lit le message de Madame Darrieusecq, secrétaire d'Etat auprès de Madame la Ministre des armées.

Un hommage individuel aux morts pour la France est rendu aux défunts de toutes les guerres et aux victimes civiles. Des gerbes sont déposées par les représentants de l'Amicale laïque de Lèves et de l'Union locale. Monsieur Martial dépose celle de la municipalité. La sonnerie aux morts, la minute de silence et l'interprétation de l'hymne national terminent la cérémonie au cimetière. Ensuite, l'assistance se rend salle Marcel Josse.

Tout d'abord, le « Lèves Music Band » interprète une audition musicale très applaudie.

Lors de son allocution, Monsieur MARTIAL, entouré d'enfants, précise que cette année avait fait l'objet de nombreux événements patriotiques. Il évoque que, dorénavant, l'appel des morts pour la France sera rendu aussi aux soldats morts lors des théâtres d'opérations extérieures. Il souligne qu'il fallait se souvenir des conflits passés et ne pas oublier ceux qui sont morts pour défendre notre pays. Un poème de Charles Péguy, lu par les enfants, clôtura cette cérémonie.

Un vin d'honneur offert par la ville ainsi que le banquet de l'amitié et du souvenir finalisèrent agréablement cette journée.

Une pensée, aussi, a été formulée pour les membres du comité de jumelage qui nous ont représentés, ce dimanche 10 novembre, aux cérémonies du Remembrance Day à Nailsworth. Nous leur avons confié le drapeau de l'ULAC et ils ont déposé, en notre nom, une gerbe au Monument aux Morts.

### Information – Invitation

L'assemblée générale de l'Union locale des anciens combattants et veuves d'anciens combattants qui regroupe les générations 39/45, Indochine et Afrique du Nord aura lieu le **lundi 10 février 2020** à 15 heures, à l'Espace Soutine. Ce moment d'échange et de rencontre sera clôturé en dégustant la galette des rois.

## THONGÈNE LÉVOIS

### 10400 € de recettes et dons remis à l'AFM.

Merci aux Bénévoles, partenaires, commerçants, entreprises lévoises et Chartres métropole et bien sûr à la Mairie et au Conseil Départemental, et à tous les participants et au public. (Photos page 12). A 2020 bien sûr.



## AMICALE LAÏQUE



### Assemblée générale de l'Amicale laïque de Lèves

Vendredi 15 novembre eut lieu à la salle Josse l'Assemblée générale annuelle des amicalistes. A cette occasion, le président Yves Carrière a évoqué l'effort poursuivi par l'association pour la mise aux normes de la salle notamment en ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées.



D'autre part, il est noté que l'aménagement et la restauration de la salle restent un souci permanent pour accueillir dans les meilleures conditions tous ses usagers. Pour exemple, une nouvelle peinture extérieure est programmée, la saison prochaine.

L'aménagement du cœur de ville a provoqué le déménagement de locaux occupés par l'Amicale. Cette délocalisation a généré des coûts non négligeables.

Avec plus de 300 adhérents, est soulignée la bonne santé des différentes activités socio-culturelles. En 2019, l'Amicale a proposé 24 manifestations dont 18 locales.

En ce qui concerne l'agenda 2020, notons quelques dates importantes : le gala de danse le **24 juin** à l'Espace Soutine, l'exposition peinture et encadrement les **20 et 21 juin** à la salle Josse, les pièces de théâtre, Le bourgeois gentilhomme, joué du **28 mai au 7 juin** à l'Espace Soutine, et Le Bal joué aux Prairiales à Epernon le **12 septembre**.

## PÉTANQUE LÉVOISE



### LA PETANQUE LEVOISE TERMINE LA SAISON 2019.

Nous comptons 12 adhérents supplémentaires, désormais nous sommes à ce jour 52 boulistes. Dans notre effectif nous avons 20% de femmes, qui ont joué lors de notre challenge interne de septembre dernier d'une très belle façon. Ce challenge a été remporté par J.M Chiron suivi de L.Graffin.

Pour 2020 deux concours sont prévus : le **25 avril** et le **20 juin** et notre challenge interne le **19 septembre**.

## ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS



Lévoise, Lévois, c'est avec plaisir que l'association et moi même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une très bonne année 2020, que cette année vous apporte tout ce dont vous avez besoin. Afin de démarrer l'année 2020 en douceur l'association vous attend les **1<sup>er</sup> et 2 février** à l'Espace Soutine pour notre exposition, comme d'habitude une superbe présentation de collections vous attendra, ainsi que les collectionneurs pour toutes explications. Au cours de ce week end une tombola vous sera proposée avec de nombreux lots à gagner dont une télévision. Bonne lecture à vous.

Philippe président de l'association.

## LÈVES, PÊCHE ET NATURE



L'assemblée générale se tiendra le **samedi 11 janvier** à 10h30 dans la salle située au dessus du club de Tennis. Les cartes 2020 sont disponibles toujours au même tarif.

## COMITÉ DE JUMELAGE



Nos représentants lévois ont répondu présent à l'invitation des Anglais de Nailsworth au Remembrance Sunday du 10 novembre. Ils ont beaucoup apprécié la solennité et la popularité de cette commémoration du souvenir des Anglais à leurs combattants. Ils ont participé activement avec le port du drapeau et le dépôt de gerbe.



Le 16 novembre nous avons tenu notre Assemblée Générale annuel à la salle Marcel Josse en présence du maire de Lèves. Nous avons fait le point de notre activité de l'année 2019 marquée par la venue des Anglais au mois de mai avec leurs musiciens. Pour 2020, nous nous rendrons à Nailsworth le week-end de l'ascension du **21 au 24 mai**. Pour ce 25<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage, nous serons accompagnés par l'école de musique de Lèves qui fête ses 40 ans.

Et dès le **10 janvier** nous nous retrouverons pour la galette des rois au préau de l'école.

Contact : jumelageleves@gmx.fr

## ARC CLUB DE LA VALLÉE DE L'EURE



L'Arc Club de la Vallée de l'Eure connaît un début de saison prometteur.

Fort de ces 55 licenciés dont une douzaine de jeunes et 6 adultes débutants qui suivent les cours de l'école de tir, le club est parti à la chasse aux podiums.

La période hivernale est synonyme de la saison en salle où notre club a organisé son concours annuel mi-Novembre. L'organisation sans faille grâce à l'implication de nos bénévoles, a permis d'accueillir les nombreux archers inscrits lors de ses 2 jours de compétition, battant le nombre de participants sur les précédentes éditions avec plus de 160 archers. Ce fut également l'occasion pour nos débutants de participer à leur premier concours et de découvrir l'ambiance de la compétition et pour certains de décrocher leur première médaille. Les archers confirmés du club montre la voie avec plus de 20 médailles dont 7 en or avant la trêve de Noël.

Mais nos débutants continuent de travailler à l'entraînement et confirment leurs performances en passant leurs « flèches », insigne de progression de niveaux.

Prochaine étape : obtenir sa qualification pour le championnat départemental... à suivre !

**KHÉOPS GUÉRIN**  
Depuis 1971  
**SOLABAIE**

Menuiseries PVC, ALU, BOIS  
Volets roulants, battants  
Portes d'entrée  
Portes de garage  
Automatismes, Domotique  
Vérandas, Pergolas

8 rue de la Pointe à l'Hermitte - 28300 Lèves  
02 37 21 73 32  
www.kheops-guerin.fr - www.solabaie-leves.fr

## ÉCOLE DE MUSIQUE



Le premier trimestre vient de se terminer, il a été rythmé par quelques moments forts.

Tout d'abord, l'école a participé à la cérémonie de commémoration des 75 ans de la libération de Lèves. L'harmonie, sous la direction d'Harry Cook a su donner le ton, quel magnifique cortège !

Nous avons ensuite célébré le 24 novembre les 40 ans de l'école de musique. L'ensemble des professeurs, 90 élèves, 12 anciens professeurs, 40 anciens élèves, 2 techniciens et des membres de la Mairie se sont mobilisés afin de nous offrir cette superbe soirée. Unanimement saluée, cette soirée a été une belle réussite (cf. photos page 13).

Le concert à la Brune du 11 décembre aura permis à une vingtaine d'élèves de se produire en public. Il s'agit d'un moment important dans la scolarité des élèves qui jalonne leur parcours d'enseignement artistique.

Les professeurs de piano et la professeur de chant ont présenté le travail de leurs classes lors de leurs concerts de Noël les 14 et 18 décembre à la Chapelle.

L'année est déjà bien entamée et les ensembles de l'école préparent activement le concert de nouvel an qui se déroulera le **dimanche 19 janvier** à 15h à l'église Saint-Lazare.

Cette année, pour la première fois, l'ensemble 1<sup>er</sup> cycle sous la direction de Georges Pennetier sera de la fête. Nous retrouverons l'orchestre symphonique sous la direction de Pierre-Emmanuel Dupret, l'Harmonie avec leur formidable chef Harry Cook et la Chorale Cluster menée de main de maître par la très talentueuse Pauline Pfeiffer.

**En Mai**, dans le cadre du jumelage entre les villes de Lèves et de Nailsworth, l'harmonie et l'orchestre symphonique iront à Nailsworth. Une belle occasion de resserrer les liens qui s'étaient noués lors de leur venue l'année passée. Certainement de beaux concerts en perspective.

**Le 20 Juin**, l'école proposera un spectacle autour des musiques orientales. Ce sera le concert d'ouverture de la fête de l'école durant laquelle nous proposerons un concert par jour du **22 au 27 juin**. Le programme sera diffusé ultérieurement.

Entre tous ces événements viendront s'intercaler des "concerts à la Brune", les **12 février, 25 mars**.

## LÈVES-TOI ET MARCHÉ

Les membres de l'association « Lèves-toi et marche » vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2020 : Santé, bonheur et prospérité pour vous et vos proches.

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle Françoise Donneau dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

**En janvier 2020 : lundi 13 et 27 de 14h à 16h / Samedi 4 et 18 de 10h à 12h**

**En février 2020 : lundi 10 et 24 de 14h à 16h / Samedi 1, 15 et 29 de 10h à 12h**

Rejoignez-les pour passer un moment convivial autour d'un café.

Nous rééditons les **11 et 12 avril 2020** à l'espace Soutine la seconde édition d'une exposition PLAYMOBIL (cf. page 23).

Retrouvez toutes ses informations sur [www.levestoietmarche.wixsite.com/ltem](http://www.levestoietmarche.wixsite.com/ltem)

## ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX



### Examen d'Animateur de karate

Pour sa 2<sup>e</sup> année d'existence, la session d'examen du Diplôme d'Animateur Fédéral de Karaté (DAF), organisé par le comité départemental (28), s'est à nouveau déroulé dans le Dojo de LEVES. Le Président du comité départemental, André VAYER, est Lévois et le responsable de formation, Jean-christophe DESSONET, est également le directeur technique de l'Ecole d'arts martiaux de LEVES. Huit candidats, venus de plusieurs clubs d'Eure et Loir, ont été admis à l'épreuve pédagogique de l'examen. C'est donc un nouveau bilan très satisfaisant, au vu de ces résultats.

Ecole d'arts martiaux de LEVES: <http://artsmartiaux.leves.free.fr>

### ALPL

Cette fin d'année 2019 fût bien remplie pour l'ALPL ! Le bal d'Halloween, salle Marcel Josse, a fait le plein de monstres en tous genres pour danser sur des rythmes endiablés ... les petits et grands ont bien apprécié la soirée !

Un grand MERCI à Manu évènementiel pour l'animation et la mise en musique de la soirée !!



La venue du Père Noël a aussi fait sensation lors du marché de Noël Place Nailsworth ! Malgré la fraîcheur hivernale, le soleil était au rendez-vous et les boissons chaudes offertes par l'association ont réchauffées le cœur de tous ! Il ne restait plus une goutte en fin de journée !

Les sculptures de ballon et l'atelier créatif ont attiré du monde. Les peintres et dessinateurs de tout âge ont également pu repartir avec un cadeau offert par le Père Noël, grâce à l'annuel concours de dessin. Pour l'année 2020, nous vous attendons nombreux pour les différents événements... dont une nouveauté en février ! Réservez les prochaines dates dans vos agendas :

- Le loto des enfants, au Mousseau, le **2 février**,
- Le Carnaval, avec un défilé dans les rues de Lèves, le **27 mars**
- La Kermesse des écoles, dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain, le **14 juin**



## Mariages

30.11.2019 Dominique BOIS et Carole FAUCHER

## Naissance

27.08.2019 Yumi CARLIER  
06.09.2019 Hugo PARAUT  
24.09.2019 Léana DANNEVILLE

## Décès

15.10.2019 Jean-Claude BLOTTIN  
19.10.2019 Yvette DENISE épouse LECOQ  
08.11.2019 Gisèle JÉRÔME épouse MASSON  
08.11.2019 Claude LEMOUES  
04.11.2019 Philippe TROUVÉ

# URBANISME

## Déclarations préalables délivrées

PERTHUIS Patrick	33 rue de Longsault	Création porte de service et Portillon
RAFFRAY Sylvain	14 rue Alphonse Jacquet	Clôture
SEMPLE Jayne	13 avenue de la Paix	Portail
M. CHENARD	22 rue Jules Vallain	Division parcellaire
FOUCAULT David	12 rue d'Ouarville	Pergola
DE RAEMY Alain	97 route de Chavannes	Clôture
MILAN Alexandre	4 rue du Mousseau	Extension
JOSSE Marcel	34 route de Chavannes	Réfection toiture
PINEAU Michel	10 avenue Gérard Philippe	Clôture, portail et portillon
ROSSIGNOL Jimmy	16 rue Jules Vallain	Clôture

## Déclarations préalables en instruction

CHERON Hervé	63 rue du Bout du Val	Clôture et portail
THIEUX Thibaud	85 bis route de Chavannes	Fenêtres et Clôture
MARTIN Amélie	74 bis/76 route de Chavannes	Fenêtre de toit et création porte
SARL IN VESTISS FRANCE	13 route de Chavannes	Division en vue de construire
GREEN SOLUTION ENERGIE	83 avenue de la Paix	Installation 7 panneaux photovoltaïques
MARIMBERT Michel	23 rue Jean Jaurès	Ravalement
POUENAT Frédérique	75 route de Chavannes	Réfection toiture
BALLU Michel	Les Ouches Nord Lèves	Division en vue de construire
FEUILLATRE Claude	8 rue de Longsault	Réfection couverture
DELAGE Jean-Philippe	1 rue du petit Réau	Déplacement portail

## Permis de construire en instruction

POTHIER Alain	35 rue de Josaphat	Extension et création garage	DAVIGNON Mario	6 bis rue du Bout du Val	Maison individuelle
PIERRES et TERRITOIRES	Avenue Marcel Proust	14 logements/maisons individuelles	B-CAM	1 rue de la Pointe à l'Hermitte	Construction garage automobile
BIZEUL Frédéric	rue des Vaux de Lèves	Maison individuelle	HARDY Delphy	29 rue de Hauts de Fresnay	Agrandissement et construction garage

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - 28/11/19

### 1. Rapport d'activités 2018 de «Chartres Métropole» - Communication

Conformément à l'article L 5211-39 du 12 juillet 1999, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de «Chartres Métropole» adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre le rapport d'activités.

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au conseil municipal, en séance publique.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 novembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la communication du rapport par Monsieur le Maire et de la mise à disposition du document.

### 2. Exercice 2019 - Budget Ville de Lèves Décision modificative 3 - Annexe

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 novembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **15 voix pour, 6 voix d'opposition (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),**

**AUTORISE** les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

### 3. Débat d'orientations budgétaires 2020-2022 - Annexe

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2312-1,

**CONSIDERANT** qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 novembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2020-2022 de la commune de Lèves et ci annexé.

### 4. Demande de subvention au titre du Contrat régional de solidarité territoriale par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire

Le contrat de plan Etat-Région pour la période 2015-2020 s'inscrit dans une démarche de partenariat entre l'Etat, le Conseil régional et les collectivités partenaires. Il traduit leurs priorités partagées dans une ambition de cohésion et de solidarité.

C'est ainsi que la ville de Lèves s'inscrit dans le CPER Centre-Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale.

Le projet qui pourrait y prétendre est le suivant :

a) Construction d'un équipement mutualisé regroupant des activités périscolaires (accueil périscolaire et centre de loisirs), une bibliothèque, une salle destinée aux associations et un restaurant scolaire satellite.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les commissions « Services à la population » en date du 18 novembre et « Affaires générales » en date du 19 novembre 2019,

**CONSIDERANT** que le programme communal ci-dessus rentre dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier d'une subvention au titre du Contrat régional de solidarité territoriale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter au titre du Contrat régional de solidarité territoriale une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

b) Opération n°1 : Construction d'un équipement mutualisé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention au titre du Contrat régional de solidarité territoriale et à signer tous les actes nécessaires liés à la demande de la subvention.

### 5. Suppression de la régie de recettes pour l'activité pêche

Par délibération n° 57/06, le conseil municipal lors de sa séance en date du 22 novembre 2006, a décidé de créer une régie de recettes pour l'activité pêche.

Cette régie avait pour objet d'encaisser les recettes liées aux activités pêche (cartes annuelles, journalières, inscriptions aux concours de pêche, et inscriptions aux enduros carpes). Cet encaissement se faisait par chèques bancaires et numéraire.

Aujourd'hui, cette régie ne fonctionnant plus, n'a plus lieu d'être maintenue.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant sur la comptabilité publique, **VU** le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité,

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer la régie de recettes portant sur les activités pêche,

**VU** la commission « Affaires générales » en date du 19 novembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** de supprimer la régie de recettes et tous les actes liés à la régie de recettes pour l'activité pêche.

### 6. Assurances de la collectivité

**VU** l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.211-1 du code des assurances,

**CONSIDERANT** l'obligation de la ville de Lèves de procéder au renouvellement de la contractualisation des assurances dans le cadre de ses activités et de la préservation de son patrimoine.

**VU** la commission « Affaires générales » du 19 novembre 2019,

**CONSIDERANT** que le marché public de service réalisé en 2015 pour la période 2016-2019 pour un montant annuel de 19 850,30 € TTC arrive à son terme et doit être renouvelé pour la période 2020-2023 en conservant les garanties actuelles suivant les estimations annuelles suivantes :

	Estimation annuelle TTC
Dommages aux biens et risques annexes	7 500 €
Responsabilité Civile et risques annexes	5 000 €
Véhicule à moteur et risques annexes	7 000 €

Protection juridique 1 750 €  
**TOTAL T.T.C 21 250 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 6 voix d'abstention (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les procédures de marché et de consultations relatives à la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

#### 7. Communauté d'Agglomération Chartres métropole - Modifications statutaires

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le conseil communautaire de Chartres métropole a approuvé la modification des statuts au titre de compétences obligatoires et supplémentaires.

La loi n° 2018-702 laissait la possibilité, pour les communautés d'agglomération qui exerçaient de manière optionnelle les compétences eau et assainissement, de continuer à exercer la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette même loi rend obligatoire le transfert de la compétence eau, assainissement des eaux usées, et la gestion des eaux pluviales urbaines aux agglomérations, sans report possible.

Aussi, une mise à jour des statuts de Chartres métropole est nécessaire. Les compétences optionnelles (eau-assainissement) et supplémentaires (gestion des eaux pluviales urbaines) deviennent obligatoires à savoir :

- Eau ;
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article 2224-8 ;
- Gestion des eaux pluviales Urbaines au sens de l'article L 2226-1.

Il convient donc de se prononcer sur la modification statutaire proposée ci-dessus.

**VU** les articles 5211-5 et 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** les commissions « Technique » en date du 18 novembre et « Affaires générales » en date du 19 novembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la modification des statuts au titre des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération Chartres métropole.

#### 8. Chartres Métropole - Approbation des rapports de la CLECT du 15 octobre 2019 pour les 20 communes entrantes et pour différentes compétences notamment "éclairage public", "périscolaire" et "scolaire" - Annexes

Dans sa séance du 15 octobre 2019, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés les rapports d'évaluation des charges transférées sur les compétences: éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électrique, Gaz – redevances de concession, lutte contre l'incendie, compétence scolaire cantine des élèves maternelles et primaires et Périscolaire...

*Retrouvez l'intégralité des compte-rendus sur [leves.fr](http://leves.fr)*

## TRIBUNES

### MAJORITÉ

L'approche des élections municipales conduit la majorité municipale à décider la suspension de la parution de la tribune de la majorité jusqu'aux élections de mars 2020.

Merci de votre compréhension.

La Majorité municipale

### OPPOSITION

Lèves, le 10 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs

Dans les dernières tribunes, nous nous réjouissons des investissements de voirie sur notre commune. Mais tout le monde a bien compris que ce sont des travaux faits à la veille des élections municipales...C'est un peu, comme-ci vos impôts avaient participé à la campagne électorale de l'équipe en place ! La conséquence est une augmentation de près de 40 % de dette. Elle était de 3,7 millions d'€ en 2014, elle est désormais de 5,2 millions d'€. Est-ce cela une bonne gestion ? Qui ruine la commune ?

Et puisque nous évoquons les impôts, avez-vous remarqué la baisse rabâchée par l'équipe en place ? Pas nous... Ils évoquent également une baisse des dépenses de fonctionnement dont la conséquence directe est une baisse des services municipaux et de leur qualité. Ont-ils mal compris le sens du joli mot « commune » ?

En résumé, les impôts augmentent toujours, les services diminuent et la dette explose.

Nous invitons, les futurs élus de mars 2020 à demander un audit indépendant sur l'état des finances de la commune. Car la présentation budgétaire est particulièrement partielle et partielle.

En 2014, notre Maire voulait lutter contre le chômage sur la commune, or il a supprimé des postes et pas remplacé les départs.

Autre point négatif de cette équipe, le bilan sur la sécurité. Elle pensait que les caméras étaient LA solution, mais nous avons appris par la presse locale que les cambriolages étaient en hausse en 2019, quel échec ! Nous savons, nous, que rien ne remplace la présence humaine.

Vous devez également être informés d'un autre point, de l'absentéisme chronique de cette équipe. Lors de la séance du conseil municipal du 28 novembre dernier sur le débat d'orientation budgétaire (DOB), 7 conseillers municipaux de la majorité ont « séché » la séance. Ils ont sans doute pris exemple sur le Maire, absent du DOB de communauté d'agglomération le 25/11. Il aura assisté à moins de conseil communautaire que notre représentant alors qu'il est vice-président indemnisé.

Vous recevrez ce pied de fée au moment des vœux. Ainsi, espérons que l'année 2020 soit belle pour vous et pour Lèves.

Pour préparer les élections de 2020. Vous pouvez nous contacter pour élaborer le projet municipal.

Facebook : Nicolas Andre-Leves

**Pour nous rejoindre :**  
**leves28@orange.fr**  
**06 67 91 94 05**  
**60 rue de Longsault**  
**28300 Lèves**

**Nicolas ANDRE et ses colistiers**  
**RE-LEVES 2020**

# LÈV'ENTS L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS



## CELEBRATION D'INNER WHEEL DAY

PLUS DE 110 000 FEMMES SUR LES 5 CONTINENTS SE REUNISSENT CHAQUE ANNEE POUR CELEBRER INNER WHEEL DAY LE 10 JANVIER, JOUR DE LA CREATION DE LEUR MOUVEMENT INTERNATIONAL, INITIE PAR MARGUERITE GOLDIN.

**Arlette Loire**, Présidente 2019/2020 et les membres d'INNER WHEEL de Chartres, ont le plaisir de vous convier à leur soirée.

**samedi 18 janvier 2020 à 18 H à l'espace SOUTINE à Lèves 28300 au 41 rue de la Chacatière.**

Une pièce à sketches sera interprétée par 9 comédiens amateurs d'Inner Wheel et Rotary Chartres.

## Apéridogs

Suivi d'un concert de variété Française

## Madeleine en chœur

1 buffet clôturera cette soirée ludique

1 Tombola, à l'entrée, 2 € le billet, sera au profit des amis de l'abbaye de la fondation d'Aligre à Lèves. Tirage à 20 h

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LÈVES

## Concert du nouvel an

Orchestre du 1<sup>er</sup> cycle  
Direction Georges Pennetier

Orchestre symphonique  
Direction Pierre-Emmanuel Dupret

Ensemble Vocal Cluster  
Direction Pauline Bonneau-Pfeiffer

Orchestre d'harmonie  
Direction Harry Cook

## Dimanche 19 janvier

Église St Lazare - Lèves

15 h

Entrée libre

**HARMONY MAGIC** Présente

**DIMANCHE 26 JANVIER**  
**16H - ESPACE SOUTINE**

**L'incroyable école de magie**  
**Professeur Trucmuche**

8€ / 6€ (moins de 16 ans)  
Réservations : 02 37 180 180 / espacesoutine@leves.fr  
Billetterie en ligne sur leves.fr

### SAMEDI 18 JANVIER

#### Soirée apéridogs et concert

Organisée par Innerwheel

18h - Espace Soutine

Tarifs : 13€ / gratuit pour les moins de 12 ans

Infos et résas : 06 16 34 36 44 / nicolemoreau15@aol.com

### DIMANCHE 19 JANVIER

#### Concert du Nouvel an

15h - église Saint Lazare

Par l'école municipale de musique de Lèves

Au programme : Orchestre du 1<sup>er</sup> cycle dirigé par Georges Pennetier, Orchestre symphonique dirigé par Pierre-Emmanuel Dupret, Ensemble Vocal Cluster dirigé par Pauline Bonneau-Pfeiffer et Orchestre d'harmonie sous la direction de Harry Cook.

Entrée libre

### VENDREDI 24 JANVIER

#### Voeux à la population

19h - Espace Soutine

### DIMANCHE 26 JANVIER

#### L'incroyable école de magie du professeur Trucmuche

16h - Espace Soutine

Tarifs : 8€ / 6€ pour les moins de 16 ans

Spectacle de magie de 7 à 77 ans présenté par Harmony Magic.

*L'histoire du professeur Trucmuche et de son assistante Églantine qui a toujours rêvé de devenir magicienne.*

*Dans un décor féérique, laissez-vous emporter par cette histoire interactive où se mêlent poésie, grandes illusions, marionnettes et magie...*

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> & DIMANCHE 2 FÉVRIER

#### Exposition des Collectionneurs

Organisée par l'association des Collectionneurs de Chartres-Lèves

Espace Soutine

06 80 41 76 69 / associationdescollectionneurs@sfr.fr

### DIMANCHE 2 FÉVRIER

#### Vide dressing

Organisé par le Twirling club de Lèves

9h à 17h - Complexe sportif Michel Castaing

Tarif : 5€ les 2 mètres

Infos et résas : 06 10 96 50 44 / twirlingclubleves@gmail.com

### SAMEDI 08 FÉVRIER

#### Concert Hawa Sow et the Soul Seeders

20h30 - Espace Soutine

Tarifs : 12€ / 8€ (tarif réduit)

Infos et résas : 02 37 180 180 / espacesoutine@leves.fr

Billetterie en ligne sur leves.fr

### LUNDI 17 FÉVRIER

#### Conseil municipal

20h30 - Mairie, salle du Conseil

**Exposition  
des Collectionneurs**

Samedi 1<sup>er</sup> & dimanche 2 février

Espace Soutine  
Lèves 28300

VILLE DE LÈVES

**Le Twirling Club de Lèves**  
organise

**Le dimanche 02 février 2020**  
au complexe sportif,  
Michel Castaing à LÈVES  
de 9 h à 17 h

**LE VIDE DRESSING**

5 € (2 mètres) — Crédit Mutuel — L'ECLAT DE VERRE

Buvette + Tombola  
(sur place)

+ INFOS

Mail : [TwirlingClubLeves@gmail.com](mailto:TwirlingClubLeves@gmail.com)  
Tél : 06.10.96.50.44 - Madame LAMIRAULT

VILLE DE LÈVES

**HAWA SOW  
& THE SOUL SEEDERS**

**EN CONCERT**

**ESPACE SOUTINE**

08/02/20

VILLE DE LÈVES

**JAZZ DE MARS #26**

**CONCERT  
LURA**

**SAMEDI 14 MARS**  
ESPACE SOUTINE  
20H30

18€ / 15€ (tarif réduit)  
Réservations : 02 37 180 180 / [espacesoutine@leves.fr](mailto:espacesoutine@leves.fr)  
Billetterie en ligne sur [leves.fr](http://leves.fr)

VILLE DE LÈVES

**2<sup>e</sup> EXPOSITION VENTE**  
**playmobil**  
Espace Soutine **LÈVES**

Expositions de figurines issues de collections privées

Samedi 11 avril 10h à 18h  
Dimanche 12 avril 10h à 18h

Information: [levestoietmarche@hotmail.com](mailto:levestoietmarche@hotmail.com)

VILLE DE LÈVES

*Leves-toi  
à la marche*

# Concert du nouvel an

**Orchestre du 1<sup>er</sup> cycle**

Direction Georges Pennetier

**Orchestre symphonique**

Direction Pierre-Emmanuel Dupret

**Ensemble Vocal Cluster**

Direction Pauline Bonneau-Pfeiffer

**Orchestre d'harmonie**

Direction Harry Cook

# Dimanche 19 janvier

Église St Lazare - Lèves

15 h

*Entrée libre*